

**PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX DU « MONTREUILLOIS »**

**COMMUNES DE BERCK-SUR-MER, CONCHIL-LE-TEMPLE, CUCQ, ÉTAPLES-SUR-MER, GROFFLIERS,  
RANG-DU-FLIERS, SAINT-JOSSE, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, VERTON ET WABEN**

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 11 avril 2017, une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques littoraux du « Montreuillois » aura lieu pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 15 mai au vendredi 16 juin 2017 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de GROFFLIERS (11 la Place – 62600 GROFFLIERS).

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant en outre la décision de l'autorité environnementale en date du 11 avril 2016 dispensant ce projet d'une évaluation environnementale, aux lieux, jours et horaires suivants :

- **mairie de BERCK-SUR-MER** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- **mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE** dont la mairie est ouverte de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 12h00 le samedi
- **mairie de CUCQ** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **mairie de ÉTAPLES-SUR-MER** dont la mairie est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- **mairie de GROFFLIERS** dont la mairie est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **mairie de RANG-DU-FLIERS** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- **mairie de SAINT-JOSSE** dont la mairie est ouverte le mardi, le jeudi et le vendredi de 14h00 à 18h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
- **mairie de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE**, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi
- **mairie de VERTON** dont la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- **mairie de WABEN** dont la mairie est ouverte le mardi de 16h30 à 18h15 et le vendredi de 18h00 à 19h30
- **sous-préfecture de MONTREUIL-SUR-MER**, 7-9-11 rue d'Hérambault ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Ce dossier sera également consultable en Préfecture du Pas-de-Calais ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)) ou sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP) rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission qui se compose comme suit :

**Président**

Monsieur Didier CHAPPE, proviseur des Lycées, retraité,

**Membres Titulaires**

Monsieur Jean-Paul DELVART, cadre au crédit agricole, retraité  
Madame Anne-Marie DUEZ, chargée d'étude d'urbanisme retraité

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :

- le lundi 15 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie d'ÉTAPLES-SUR-MER
- le mardi 16 mai 2017, de 14h à 17h en Mairie de GROFFLIERS
- le mercredi 17 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie de SAINT-JOSSE-SUR-MER
- le samedi 20 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE
- le lundi 22 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie de CUCQ-TREPIED-STELLA PLAGE
- le lundi 22 mai 2017, de 14h à 17h en Mairie de GROFFLIERS
- le mercredi 24 mai 2017, de 14h à 17h en Mairie de RANG-DU-FLIERS
- le vendredi 26 mai 2017, de 14h à 17h en Mairie de Le TOUQUET-PARIS-PLAGE
- le samedi 27 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE
- le mercredi 31 mai 2017, de 9h à 12h en Mairie de SAINT-JOSSE-SUR-MER
- le mercredi 31 mai 2017, de 14h à 17h en Mairie d'ÉTAPLES-SUR-MER
- le vendredi 2 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie de VERTON
- le samedi 3 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie de GROFFLIERS
- le mardi 6 juin 2017, de 15h à 18h en Mairie de WABEN
- le jeudi 8 juin 2017, de 14h à 17h en Mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE
- le vendredi 9 juin 2017, de 14h à 17h en Mairie de BERCK-SUR-MER
- le mardi 13 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie de CUCQ-TREPIED-STELLA PLAGE
- le mercredi 14 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie du TOUQUET-PARIS-PLAGE
- le vendredi 16 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie d'ÉTAPLES-SUR-MER
- le vendredi 16 juin 2017, de 9h à 12h en Mairie de GROFFLIERS
- le vendredi 16 juin 2017, de 14h à 17h en Mairie de SAINT-JOSSE-SUR-MER
- le vendredi 16 juin 2017, de 14h à 17h en Mairie de VERTON

Les intéressés pourront, en outre, soit consigner leurs observations sur les registres qui seront ouverts à cet effet en mairies et en Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer, soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête, en mairie de GROFFLIERS (11 la place, 62600 GROFFLIERS), soit les transmettre par courrier électronique à la commission d'enquête par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Littoraux-en-cours/PPRN-du-Montreuillois> – en cliquant sur le bouton « réagir à cet article »). Les observations et propositions électroniques réceptionnées par la commission d'enquête seront accessibles sur le site internet de la préfecture et annexées au registre de la mairie siège.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à monsieur Christian HENNEBELLE, responsable de l'Unité Gestion des Risques au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (tél. : 03 21 50 30 29).

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BERCK-SUR-MER, CONCHIL-LE-TEMPLE, CUCQ, ÉTAPLES-SUR-MER, GROFFLIERS, RANG-DU-FLIERS, SAINT-JOSSE, LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, VERTON, WABEN, en Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Politiques publiques / Prévention des Risques Majeurs / PPRN Littoraux en cours - PPRN du Montreuillois ». Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).

Au terme de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.